28 juin 2011 **11.392** 

## **Question Fabien Fivaz**

## Malhonnêteté intellectuelle? Vraiment?

Dans l'édition du samedi 11 juin 2011 de *L'impartial*, suite à un communiqué de presse de l'ATE, le chef du service des ponts et chaussées a violemment remis en cause le travail d'une étudiante en master de l'IDHEAP, pourtant engagée au sein du service des transports et dont le sujet de mémoire était connu et approuvé (voire commandé). On peut notamment y lire que l'étude de plus de 60 pages est "*un tissu d'imprécisions. Une catastrophe!*" et plus loin que la "*jeune femme avait tellement d'a priori qu'elle n'a pas été capable d'appréhender le sujet.*" On peut également y lire une critique peu reluisante de l'IDHEAP, un institut de formation et de recherche pourtant reconnu largement au-delà de nos frontières et auquel l'Etat de Neuchâtel fait appel de manière régulière.

Le Conseil d'Etat est prié de nous dire:

- s'il souscrit au ton et aux propos du chef du service des ponts et chaussées à propos du travail de l'étudiante?
- s'il souscrit aux propos du chef de service concernant l'IDHEAP?
- et finalement, quelles sont les règles qui régissent à l'interne de l'administration la communication du personnel aux médias sur des sujets politiques.

Cosignataires: L. Debrot, M. Perez, A. Shah, C. Gehringer, J. John, C. Maeder-Milz, T. Perret, T. Buss et F. Konrad.